


**NICOT** CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
Reçu en préfecture le 30/03/2023  
Publié le   
ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

**2023 et suivantes**

# Convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome

Nous, Commune des **Contamines Montjoie** représentée par **Monsieur Le Maire**, autorisé par la délibération du ..... à signer cette convention, confions:

Le contrôle des installations d'assainissement autonome à la Sarl NICOT Contrôle.

Nous, **Sarl NICOT Contrôle**, représentée par Monsieur Gilles NICOT Gérant (Contrôleur), domiciliée à Chavanod, nous engageons à:

Assurer le contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement autonome sur le territoire de la Commune des Contamines Montjoie.

## 1 - Contrôle des installations d'assainissement autonome EXISTANTES

### Calcul des Honoraires:

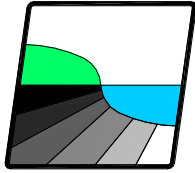
**Pour l'année 2023**, les honoraires de la Sarl NICOT Contrôle seront calculés de la façon suivante pour chaque installation existante :

- Contrôle Périodique, réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle : ..... 111,00 €.
- Contrôle Périodique d'une installation au cas par cas : ..... 161,00 €.
- Le contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc.) sera facturé à 30% : ..... 33,00 €.

Contrôle d'une installation conforme dans le cas d'une vente

- Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité : ..... 161,00 € H.T.
- Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle : ..... 111,00 € H.T.
  
- Règlement d'ANC et délibérations : ..... 530,00 € H.T.
- Réunion à la demande de la commune : ..... 310,00 € H.T.
- Rapport annuel ANC : ..... 530,00 € H.T.
- Rapport statistique ANC : ..... 310,00 € H.T.

La Commune des Contamines Montjoie est libre de déterminer au coup par coup via un bon de commande précisant la liste et le nombre de contrôles qu'elle souhaite faire réaliser.



**NICOT** CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

### Description d'une intervention :

#### Éléments de mission réalisés par la Sarl NICOT Contrôle :

- Organisation des visites et des rendez-vous.
- Déplacement Aller-retour Chavanod – Commune des Contamines Montjoie.
- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué par la Commune des Contamines Montjoie.
- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels.
- Constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.
- Prescription d'une vidange le cas échéant.
- Prescription d'une liste de travaux à effectuer le cas échéant.
- Dessin ou correction du plan masse des installations.
- Remise d'un certificat de contrôle à la Commune des Contamines Montjoie.
- Conservation des données sous forme d'un fichier consultable à tout moment par la Commune des Contamines Montjoie.

### 1 - Contrôle des NOUVELLES installations d'assainissement autonome

#### Calcul des Honoraires :

Pour l'année 2023, les honoraires de la Sarl NICOT Contrôle seront calculés sur la base de:

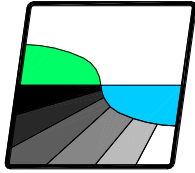
	à l'unité	Si groupé à tout autre contrôle
Mission de contrôle "Lotissements"	266,00 €.H.T.	223,00 €.H.T.
Mission de contrôle avant réhabilitation	266,00 €.H.T.	223,00 €.H.T.
Mission de contrôle avant travaux	266,00 €.H.T.	223,00 €.H.T.
Mission de contrôle après travaux	161,00 €.H.T.	111,00 €.H.T.

Pour chacun des cas ci-dessus le tarif d'un contrôle global correspond aux éléments de missions suivants :

	à l'unité	Si groupé à tout autre contrôle
Visite de terrain avant délivrance du PC	155,00 €.H.T.	111,00 €.H.T.
Instruction du dossier et validation	111,00 €.H.T.	111,00 €.H.T.
Contrôle après travaux	161,00 €.H.T.	111,00 €.H.T.
Tarif global	427,00 €.H.T.	333,00 €.H.T.

Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,  
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,  
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828  
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B



**NICOT** CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

### Seuls les éléments de missions réalisés sont facturés.

- Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc.) : ..... 41,00 € H.T.
- Rapport annuel ANC : ..... 530,00 € H.T.
- Rapport statistique ANC : ..... 310,00 € H.T.
- Contre visite : ..... 111,00 € H.T.

Les contre visites nécessaires du fait du particulier sont facturées. En cas de mise en cause de l'avis de contrôle émis par la Sarl NICOT Contrôle, la contre visite est gratuite.

### Description des interventions :

#### *Eléments de mission réalisés par la Commune des Contamines Montjoie.*

La Commune des Contamines Montjoie doit signifier à tout pétitionnaire d'un permis de construire :

- Que le contrôle de mise en œuvre des installations d'assainissement autonome est obligatoire.
- Qu'il doit s'engager à autoriser l'accès du contrôleur sur rendez-vous.
- Les conditions d'intervention du contrôleur.

La Commune des Contamines Montjoie doit faire signer à tout pétitionnaire une fiche d'acceptation des dispositions relatives au contrôle.

#### *Eléments de mission réalisés par le Cabinet NICOT:*

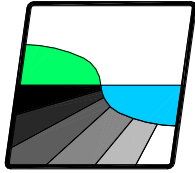
- Le cabinet Nicot fournira à la Commune des Contamines Montjoie tous les documents techniques nécessaires à l'information des pétitionnaires et au bon déroulement des différentes missions.

#### **Mission de contrôle "Lotissements" :**

- Vérification des pièces fournies dans la demande de lotissement vis à vis :
  - de la faisabilité technique du dispositif d'assainissement proposé.
  - du respect des normes relatives à l'assainissement autonome.
- Organisation systématique d'une visite de terrain en présence du pétitionnaire.
- Déplacement Aller-retour Chavanod – Commune des Contamines Montjoie.  
Vérification des pièces suivantes :
  - Plan Masse des dispositifs d'assainissement autonome et des réseaux.
  - Notice technique précisant clairement le dimensionnement et les prescriptions techniques à suivre.
- Indication le cas échéant des études ou des pièces complémentaires à apporter au dossier (étude géotechnique, hydraulique, servitude à acquérir, profil topo...).
- Remise d'un certificat de contrôle "Lotissement" à la Commune des Contamines Montjoie (en 1 exemplaire).
- Conservation des données sous forme d'un fichier consultable à tout moment par la Commune des Contamines Montjoie au cabinet Nicot ou via Internet.

Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,  
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,  
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828  
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B



**NICOT** CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Mission de contrôle avant réhabilitation :** (Cas des permis de construire concernant une construction existante)

- Vérification des pièces fournies dans la demande de permis de construire vis à vis:
  - de la faisabilité technique du dispositif d'assainissement proposé.
  - du respect des normes relatives à l'assainissement autonome.
- Organisation systématique d'une visite de terrain en présence du pétitionnaire.
- Déplacement Aller-retour Chavanod – Commune des Contamines Montjoie.
- Contrôle de fonctionnement de l'installation existante.
- Mise à jour, modification, correction des pièces suivantes:
  - Plan Masse du projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement autonome
  - Notice technique précisant clairement le dimensionnement et les prescriptions techniques à suivre.
  - Déclaration d'installation septique. (pré-remplie).
- Indication le cas échéant des études ou des pièces complémentaires à apporter au dossier (étude géotechnique, hydraulique, servitude à acquérir, profil topo...)
- Remise d'un certificat de contrôle avant travaux à la Commune des Contamines Montjoie en 1 exemplaire.
- Conservation des données sous forme d'un fichier consultable à tout moment par la Commune des Contamines Montjoie au cabinet Nicot ou via Internet.

**Mission de contrôle avant travaux :**

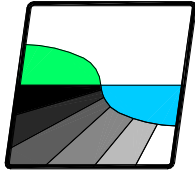
- Vérification des pièces fournies dans la demande de permis de construire vis à vis:
  - de la faisabilité technique du dispositif d'assainissement proposé.
  - du respect des normes relatives à l'assainissement autonome.
- Organisation systématique d'une visite de terrain en présence du pétitionnaire.
- Déplacement Aller-retour Chavanod – Commune des Contamines Montjoie.
- Mise à jour, modification, correction des pièces suivantes :
  - Plan Masse du dispositif d'assainissement autonome
  - Notice technique précisant clairement le dimensionnement et les prescriptions techniques à suivre.
  - Déclaration d'installation septique (pré-remplie).
- Indication le cas échéant des études ou des pièces complémentaires à apporter au dossier (étude géotechnique, hydraulique, servitude à acquérir, profil topo...)
- Remise d'un certificat de contrôle avant travaux à la Commune des Contamines Montjoie (en 1 exemplaire).
- Conservation des données sous forme d'un fichier consultable à tout moment par la Commune des Contamines Montjoie au cabinet Nicot ou via Internet.

**Mission de Contrôle après travaux :**

- Déplacement Aller-retour Chavanod – Commune des Contamines Montjoie.
- Contrôle sur le terrain du respect des plans et prescriptions jointes au permis de construire relatif aux dispositifs d'assainissement autonome.
- Remise d'un certificat de contrôle au pétitionnaire et à la Commune des Contamines Montjoie. Conservation des données sous forme d'un fichier consultable à tout moment par la Commune des Contamines Montjoie au cabinet Nicot ou via Internet.

Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,  
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,  
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828  
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B



**NICOT** CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

S<sup>2</sup>LOW

## Conditions générales

### Condition nécessaire pour déclencher l'intervention du Cabinet Nicot:

Le Contrôleur n'intervient que sur ordre de la Commune des Contamines Montjoie.  
La Commune adresse au cas par cas un ordre de service indiquant au cabinet Nicot la mission qu'il convient de réaliser.

### Délais :

- **Mission de contrôle avant travaux** : 10 Jours ouvrables à compter de la date de réception de la demande de contrôle.
- **Mission de contrôle après travaux** : 3 Jours ouvrables à compter de la date de réception de la demande de contrôle.

### Condition de facturation :

Les honoraires sont facturés trimestriellement à la Commune des Contamines Montjoie

### Révision annuelle des prix :

Le Calcul des honoraires est révisé annuellement sur proposition d'un avenant à la Commune des Contamines Montjoie, en appliquant la formule de révision de prix ci-dessous. Cet avenant sera adressé à la commune en début d'année et applicable au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

### Formule de Révision des Prix pour l'année 2024 et suivantes :

Nous proposons que soit appliquée la formule de révision de prix suivante :

$$P = P_0 \times [0,15 + 0,85 (I_{n-3}/I_0)]$$

P = prix révisé hors taxe

P<sub>0</sub> = prix hors taxe fixé dans cette convention

I = ICHT-E Coût horaire du travail – Eaux, assainissement, déchets, pollution

Le mois « n » est le mois de chaque reconduction.

I<sub>0</sub> est la valeur de l'index du mois d'établissement des prix (février 2023).

### Durée de la convention :

La convention est signée pour 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

### Résiliation

L'une ou l'autre des parties peut résilier cette convention à tout moment par lettre recommandée adressée à l'autre partie avec accusé de réception. En cas de résiliation, le cabinet Nicot achèvera les missions en cours et sera autorisé à les facturer en fin de trimestre à la Commune des Contamines Montjoie.

Le Contrôleur : Gilles NICOT, Gérant  
Le 23 février 2023  
Pour la SARL NICOT CONTROLE

Aux Contamines Montjoie,  
Le  
Le Maire

Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,  
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,  
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828  
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B